Procès-verbal de la séance ordinaire

du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry

du lundi 29 juin 2026

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles à 19 h 00, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances du 6 mars et du 4 mai 2026 - correspondances
3. Rapport de gestion et comptes 2025, accompagné du rapport des commissions
4. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2026-2027 (art. 15 RGC)
5. Nomination de la Commission de gestion et des finances - 9 membres
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision pour la période 2026-2028
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Pour une réduction de l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques »
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la délégation de compétences pour l'adoption et la modification du règlement du service d'accueil parascolaire
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00 TTC pour la réalisation de la mesure de prévention avec le remplacement du pont des Repaires
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi du crédit global de CHF 1'220'000.00 TTC pour la réfection des infrastructures et de la chaussée sur le chemin des Indiennes à Areuse
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 123'450.00 TTC destinée à l'assainissement d'armoires électriques à basse tension
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le renforcement des ressources humaines communales et la demande d'augmentation de 7.0 EPT du personnel administratif et technique communal
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 160'000.00 relative à la mise à disposition d'un local au Centre de Loisirs
14. Rapport du Conseil communal au Conseil général suite à l'amendement de son budget concernant le poste dévolu au subventionnement de la mobilité et suite à la décision du Grand Conseil du 24 mars 2026
15. Interpellation
16. Information du Conseil communal
17. Questions

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 40 membres suivants :

1. Aubert Sylvie
2. Barrabas Romain
3. Belgrano Martine
4. Blanc Stephen
5. Brossard Marc
6. Buschini Claude
7. Chapuisod Nathalie
8. Couverchel Marc
9. Da Silva Helder
10. De Montmollin Andrea
11. De Nuccio Emanuele
12. Durgnat Lopez Carole
13. Fasel Stéphane
14. Fortin Michel
15. Gillardin Caroline
16. Keller Stéphane
17. Koller Jenny
18. Matthey Fanny
19. *Michelet Valentin (suppléant)*
20. Monteiro Ramos Carlos
21. Mühlematter Daniel
22. Musitelli Delio
23. Musitelli-Taillard Océane
24. Oliva Patrick
25. *Patocchi Anita (suppléante)*
26. Paz Sandro
27. Pedimina Pascal
28. Petermann Jean-Michel
29. Preisig Ducommun Pascale
30. Rais Cécile
31. Rey Denis
32. Rigaux Michel
33. Rossetti Sam
34. *Rota Corinne (suppléante)*
35. Rota Danilo
36. Rousseau Maryse
37. Rousseau Nicolas
38. Sandoz Alain
39. Vicario Fabio
40. Vuillaume John
41. Wessner Jérôme

M. C. Monteiro Ramos est excusé momentanément, il est retenu dans les bouchons et arrive dès que possible.

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : Mme Dubois Laurence et MM. C. Piscopiello et Jonas Vuillaume

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT·E·S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaeppi (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

M. S. Rossetti (Président) : En préambule, je vous informe que nous vous demanderons d'utiliser le pupitre central pour les interventions, pour venir poser des questions, afin d'éviter de courir dans les rangs avec un micro. Comme d'habitude, vous levez la main pour demander la parole. Et quand on vous la donne, vous venez au pupitre.

2. Procès-verbaux des séances du 6 mars et du 4 mai 2026 – correspondances

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons adopter les deux procès-verbaux :

- Au vote, le procès-verbal du 6 mars 2026 est adopté à l'unanimité.
- Au vote, le procès-verbal du 4 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Ensuite, il y a trois correspondances que je vais vous lire :

- 1ère correspondance de M. C. Buschini du 4 mai 2026
- 2ème correspondance de Gastro Neuchâtel du 11 mai 2026
- 3ème correspondance de M. De Guglielmo du 15 juin 2026, en lien avec la pétition demandant au Conseil général la mise à disposition d'un local de rencontre pour les jeunes au centre de Boudry.

(voir les annexes 1, 2 et 3)

3. Rapport de gestion et comptes 2025, accompagné du rapport des commissions

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons passer au rapport de gestion et comptes 2025, accompagné des rapports des commissions. En préambule, le Conseil communal va nous faire une présentation. Je passe la parole à Mme M. Schlaeppi.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, je ne vais pas reprendre l'ensemble du rapport, puisqu'il a déjà été présenté à la Commission de gestion et des finances et que vous l'avez déjà à disposition depuis plusieurs semaines. J'aimerais toutefois revenir sur quelques éléments qui me paraissent essentiels dans la lecture des comptes 2025.

Les comptes 2025 présentent un bénéfice opérationnel de 4,1 millions de francs, soit un résultat largement supérieur à celui prévu au budget, qui s'élevait à 1,7 million. Le résultat final, soit le résultat comptable, atteint aujourd'hui 9,5 millions de francs. Comme vous le savez, le préfinancement de 5 millions de francs pour le projet du nouveau réservoir, que nous avions voté ici même il y a un an, a été invalidé par l'office des communes et il nous a fallu l'extourner. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous présentons un résultat extraordinairement élevé, mais compte tenu de cette extourne.

En matière d'investissements, nous avons réalisé 7 millions de francs, alors que le budget en prévoyait 10. Cela représente environ 70 % de réalisation des investissements, ce qui constitue un bon ratio, tant par rapport aux années précédentes que par rapport à la moyenne observée dans les communes du canton de Neuchâtel. Notre objectif est toutefois de porter ce ratio à 80 % dans les prochaines années.

S'agissant des grandes tendances, nous constatons que les charges poursuivent leur progression par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des charges transférées, c'est-à-dire les charges imposées par le canton sur lesquelles nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre. Cette hausse se poursuivra également en 2026, et nous savons déjà qu'elle continuera en 2027. C'est notamment le cas de la facture sociale, qui est en constante augmentation. D'autres charges ont également progressé par rapport à 2024, en particulier les charges de personnel, avec un écart d'environ 1,2 million de francs par rapport à l'exercice précédent. Il convient toutefois de préciser que près de la moitié de cette augmentation est liée à la régularisation de la CCAP effectuée à la fin de l'année dernière. L'autre moitié s'explique notamment par l'engagement de personnel en CDD, en particulier dans le secteur parascolaire, où les besoins sont importants, ainsi que pour l'échelon supplémentaire qui a été accordé aux collaboratrices et collaborateurs à la fin de l'année dernière.

Concernant les recettes fiscales, vous avez pu constater une légère augmentation par rapport à 2024. Nous ne sommes toutefois plus dans le pic observé en 2023 et 2024. Nous assistons désormais à une stabilisation, voire à un tassement de ces recettes. Cette évolution correspond pleinement à la trajectoire envisagée dans la planification financière qui avait été présentée à la Commission de gestion et des finances l'année dernière.

Concernant les recettes et des autres revenus, nous observons également une légère augmentation des revenus de transfert, qui viennent aussi du Canton. Il s'agit là aussi de montants provenant du canton, mais dans une mesure moins importante que l'évolution constatée du côté des charges.

Si l'on jette un rapide coup d'œil à l'évolution du résultat opérationnel sur les quatre derniers exercices : le résultat 2025, avec ses 4 millions de francs, demeure très bon. Nous constatons néanmoins une tendance à la baisse après le pic atteint en 2023, qui faisait suite à la forte progression observée entre 2021 et 2023. Là encore, cette évolution correspond à la planification financière établie ces dernières années. Nous assistons à un tassement des recettes fiscales, alors même que les charges continuent leur progression.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur les forces et les défis qui se présentent à nous. Nous sommes aujourd'hui très satisfaits des comptes 2025, qui confirment la trajectoire que nous avons définie. Boudry dispose de finances saines, d'une capacité d'investissement préservée et de liquidités suffisantes. Le taux d'autofinancement atteint 203 %, ce qui est un résultat exceptionnel et qui garantit le financement de nos investissements pour plusieurs années tout en témoignant d'une excellente santé financière. Malgré ce résultat positif, et je dirais même enviable pour de nombreuses communes voisines, nous faisons aujourd'hui face à des défis importants. Le principal défi consiste à maintenir cet équilibre et cette solidité financière tout en accompagnant le développement de la commune. Nous sommes confrontés à des changements structurels profonds, directement liés à cette situation financière exceptionnelle. Il nous appartient désormais de consolider notre administration, de nous doter de nouveaux outils et de nouvelles compétences afin de répondre à cette nouvelle dynamique. Notre objectif est clair : préserver cette solidité financière tout en donnant à la commune les moyens de poursuivre son développement pour sa population. Je vous remercie de votre attention.

Mme J. Koller (CGF) : La Commission ne peut que saluer ce résultat à nouveau positif et elle a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste a pris connaissance des comptes 2025 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. Il se félicite de leur résultat extraordinaire : près de 9 millions au total, si nous tenons compte de la somme de 5 millions pour le nouveau réservoir qui n'a pu être préaffectée. En introduction, il tient à remercier nos autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter des comptes si positifs, ce qui, malgré les incertitudes à venir, devrait permettre à notre Ville d'améliorer encore à terme sa situation financière de façon significative, et notamment de continuer à réduire sa dette. En ces temps où l'action publique continue de susciter diverses critiques, nous tenons à réitérer notre soutien à notre exécutif pour ses efforts tendant à revaloriser notre Ville, à lui conserver une certaine autonomie de gestion, notamment au plan de ses finances, de ses infrastructures scolaires, de son aménagement territorial. Nous le remercions en particulier de tous les efforts accomplis durant une année 2025 qui a vu le budget des ménages parfois lourdement impacté par certaines hausses inattendues ; nous saluons les mesures de soutien en faveur des personnes âgées, des usagers des transports publics, des divers locataires de la Commune, commerces ou particuliers. Sur le fond, le Parti socialiste partage les constats formulés par le Conseil communal dans la synthèse de son rapport d'introduction, notamment sur les points suivants :

- À nouveau, nos autorités ont veillé à diminuer toute dépense inutile, cela dans tous les secteurs et sans péjorer les services offerts à la population.
- Comme cela était espéré, le développement de notre ville continue d'entraîner une certaine augmentation de la population, qui se traduit par une consolidation des rentrées fiscales des personnes physiques.

- Le résultat de l'imposition des personnes morales s'avère lui très encourageant, cela surtout à cause de la grande entreprise de pharma installée chez nous.
- Quant aux investissements, l'exécutif a là aussi fourni l'effort nécessaire, cela toujours en limitant l'endettement nécessaire.

Autres faits encourageants à relever : comme les années dernières, nous constatons aussi que des particuliers continuent à s'investir dans l'animation de notre Ville : parcours de l'eau, marché mensuel au centre, animations diverses dans le Vieux bourg (avec notamment les *Pavés en folie),* patinoire en hiver, peut-être structure d'accueil pour les jeunes, autant d'initiatives publiques/privées susceptibles d'accompagner l'effort communal d'investissement. Pour l'avenir, nous faisons preuve de la même prudence que le Conseil communal dans ses commentaires généraux, étant donné les faits suivants :

- L'inflation actuelle, même si elle reste maîtrisée, risque d'affecter les rentrées fiscales**,** tant des personnes morales que des personnes physiques ; impossible ici de prévoir comment va évoluer ces prochains temps la conjoncture internationale
- Certaines entreprises de la place dépendent largement d'un marché international difficile à prévoir et leur politique générale dépendent souvent de décideurs obéissant à des critères sur lesquels nous n'avons aucune prise. N'oublions pas qu'aux États-Unis notamment, l'heure est au rapatriement des entreprises sur le sol national, avec d'énormes mesures incitatives ! Et certains milieux pourraient aussi être tentés de revoir à la baisse l'imposition de 15% appliquée récemment dans l'OCDE.
- Nous l'avons vu, l'Etat sera plus que jamais tenté de vouloir profiter de certaines de nos ressources communales, voire de reporter certaines de ses charges sur nos communes. Notre marge de manœuvre financière risque de s'en réduire d'autant. Raison pour laquelle, entre parenthèse, il ne nous paraît pas ici très prudent de clamer trop fort que notre Ville roule sur l'or ! Cela pourrait créer des jalousies.
- D'importants investissements nous attendent, certains en cours ; rénovation de nos routes, de nos écoles, revitalisation du Centre-ville, importants travaux pour prévenir d'éventuelles crues de l'Areuse, entre autres urgences.
- En ce qui concerne le point assez discuté des impôts, nous venons déjà ces dernières années de baisser de cinq points notre coefficient fiscal. N'oublions pas ici encore les effets à venir de l'imposition séparée des couples et de la suppression de l'impôt locatif, mesures récemment décidées par le peuple. Et au niveau cantonal, diverses mesures d'économie proposées pourraient aussi affecter les rentrées de l'État, et donc indirectement aussi des communes.
- Cela dit, et je le dis assez clairement, étant donné nos bons résultats, le Parti socialiste n'est pas opposé par principe à une nouvelle baisse du coefficient, cela dans une proportion qui restera à établir et à condition qu'elle soit aussi assortie de mesures qui profitent plus équitablement à l'ensemble de la population.

En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de questions que nos membres pourraient poser sur tel ou tel point de détail, le Parti socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2025 de notre Ville. Merci de votre attention.

M. S. Fasel (au nom du groupe PLR) : Cher Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le PLR section Boudry se réjouit de ces comptes 2025, félicite le Conseil communal pour le travail effectué durant toute l'année écoulée. Nous nous réjouissons de voir à nouveau un résultat positif, et surtout largement positif par rapport au budget annoncé. Cela devient aussi une habitude, mais c'est toujours très satisfaisant lorsque cela va dans ce sens. Le PLR tient toutefois à rendre le Conseil communal attentif à l'importante progression des investissements et à la nécessité d'en assurer une planification

adéquate tout au long de l'année, ainsi que de conserver la maîtrise des actions entreprises et, surtout, de l'ensemble des conséquences qu'elles entraînent vis-à-vis du personnel communal. Le PLR acceptera le rapport à l'unanimité.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous remercions toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce rapport des comptes 2025. Cet exercice permet aux autorités de continuer sur un trend positif, sachant toutefois que les défis les plus importants sont probablement encore à venir. Les quinze derniers jours ont démontré que le dérèglement climatique est bien présent et que les périodes comme celles que la population a dû subir ces jours-ci vont devenir de plus en plus fréquentes, voire à moyen terme, une norme. Des mesures d'adaptation prennent du temps, peut-être bien une décennie, voire plus, pour bénéficier de certains de ces résultats. Un exemple : la création d'un lieu multifonctionnel qui permettrait d'accueillir la population la plus fragile aux heures les plus critiques en période de canicule. Sans oublier le soutien à la biodiversité, mentionné dans le plan de législature, qui en a cruellement besoin et que nous mettons à mal, certes sans le vouloir, par nos activités et notre développement. Nous attendons dès lors du Conseil communal qu'il n'attende plus et mette rapidement cet enjeu sur le haut de la pile, avant que la fraîcheur de l'automne ne nous rende tous amnésiques jusqu'au prochain record de chaleur. Nous validerons à l'unanimité ce rapport.

M. S. Rossetti (Président) : Je vais maintenant procéder à l'énumération des sections des comptes. Je vais citer chaque passage noté dans l'index et si vous avez des questions, merci de vous manifester.

- Introduction et rapport du Conseil communal au Conseil général (pages 3 à 7) – nous prendrons l'arrêté à la fin.
- Comptes du bilan, bilan condensé (pages 13 et 14) et bilan détaillé (pages 15 à 20)
- Compte de Résultats (page 21)
- Rapports de services (pages 23 à 52)
- Classification par fonctionnelle - résumé (pages 55 à 57)
- Classification par nature (pages 58 à 64)
- Imputations internes (page 65)
- Comptes d'exploitation détaillés selon la classification (pages 66 à 145)

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Page 103, compte 31490.00 - Entretien plage et rives du lac, je voulais attirer l'attention sur le fait que le budget n'est pas employé, contrairement à l'entretien du camping qui se trouve à la ligne suivante, et j'ai une question par rapport à cela que je poserai en fin de séance.

- Comptes des investissements (pages 149 à 166)
- Récapitulation des comptes d'investissement du PA et PF (pages 167 à 169)
- Annexe aux comptes (page 173)
- Principes comptables (pages 175 à 177)
- Etat du capital propre (pages 179-180)
- Tableau des provisions (page 181)
- Tableau des participations (page 183)
- Tableau des garanties et cautionnements (page 185)
- Tableau des immobilisations PA et PF (pages 187-191)
- Etat du capital tiers (page 192)
- Informations supplémentaires (pages 193 à 198)

- Périmètre des consolidation 2025 (pages 201 à 208)
- Rapport de l'organe de révision (pages 209 à 211)

Très bien, je reviens sur l'arrêté en pages 9 et 10, sur lequel nous allons voter.

Au vote, l'arrêté d'approbation des comptes 2025 est accepté à 38 voix contre 1, et une abstention.

4. Nomination du bureau du Conseil général pour la période 2026-2027 (art. 15 RGC)

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons passer à la nomination du bureau du Conseil général pour la période 2026-2027 selon l'article 15 du Règlement général de la commune. Petit détail : je vais présider pendant la nomination de l'ensemble du bureau, pas juste la présidence, et ensuite je vais laisser ma place à notre nouvelle présidente.

Les différents responsables de groupes proposent les candidatures suivantes :

Présidente :	Mme F. Matthey (PS)
Vice-président :	M. S. Blanc (PLR)
Secrétaire :	Mme C. Durgnat Lopez (Les Vert·e·s)
Secrétaire-adjoint :	M. D. Rota (PS)
Représentant·e de chaque groupe politique :	M. F. Vicario (PLR)
	Mme C. Rais (PS)
	M. M. Rigaux (Les Vert·e·s)

Tous les membres du bureau sont élus par acclamation.

M. S. Rossetti (Président) : Je vous remercie beaucoup pour cette année et je laisse ma place à Mme F. Matthey.

Mme C. Rais (au nom du bureau du CG) : Je voulais prendre le temps de marquer la fin du mandat de M. Sam Rossetti au poste de président du Conseil général. La conduite de notre assemblée exige un grand engagement, un engagement très important, une grande disponibilité et une flexibilité pour réagir à tous les imprévus, que ce soit en séance ou hors des séances. Tout au long de cette période, les membres du bureau ont pu compter sur ton engagement, Sam, ton ouverture d'esprit au dialogue et aux critiques et sur ton écoute. Tu as été donc à l'écoute, en effet, de tous les points de vue, les points de vue de chacun, et tu as su trancher pour le bien de tout le monde. En séance, Sam a mis toute son énergie à garantir que chaque groupe et chaque personne puisse faire valoir son point de vue. Ce qui a permis à notre conseil de délibérer dans de bonnes conditions. Voici donc une plante pour te remercier pour ton engagement sans faille, ta bonne humeur et pour ton investissement. Ça a été un plaisir de travailler avec toi.

Mme F. Matthey (Présidente) : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et du public, je vous remercie pour votre confiance et je me réjouis d'occuper cette place symbolique parce qu'elle se situe vraiment à un croisement. Cette année, je ne siégerai exceptionnellement ni à gauche ni à droite, mais rassurez-vous, ce n'est pas pour autant que je me sois découvert des convictions centristes et je me réjouis également de me retrouver au milieu de l'exécutif tout en étant un membre du législatif. Ce carrefour me plaît particulièrement, parce que celles et ceux qui me connaissent savent que j'aime créer du lien entre les gens et faciliter le dialogue pour que nos

idées puissent se rencontrer. En effet, si nous nous retrouvons toutes et tous ici, c'est parce que nous partageons, au moins, un objectif commun : faire au mieux pour notre commune et pour le quotidien des personnes qui y vivent. Nos visions peuvent différer sur la manière de faire, mais notre raison d'agir, elle, est la même. Je me réjouis que chacune et chacun puisse participer au débat et exprimer ses convictions. Mais j'ajouterai aussi que la qualité de nos échanges dépend du climat qu'on crée. J'aimerais vivement que nous poursuivions nos efforts sur quatre points : travailler avec bienveillance, dans un esprit constructif et de confiance, avec la volonté de toujours rechercher un terrain d'entente, même s'il doit être partiel, et en reconnaissant sincèrement les efforts fournis par toutes les personnes ici présentes. Je vous remercie d'avance, toutes et tous, pour votre motivation et votre engagement à continuer de faire évoluer notre ville ensemble.

Nous pouvons maintenant reprendre notre ordre du jour et passer au point 5, relatif à l'élection, ou plutôt à la réélection, de la Commission de gestion et des finances. Je passe donc la parole aux groupes.

M. C. Monteiro Ramos est arrivé. Le nombre des membres présents passent à 41.

5. Nomination de la Commission de gestion et des finances - 9 membres (selon art. 100 RGC)

M. N. Rousseau (au nom du PS) propose trois membres sortants, à savoir, MM. D. Rota, A. Sandoz et John Vuillaume.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) propose trois membres sortants, Mme Preisig-Ducommun ne se représente pas à la Commission de gestion et des finances, nous profitons de la remercier pour tout le travail qu'elle a effectué et elle sera remplacée par M. S. Keller. Le PLR seront donc représenté par MM. S. Blanc, S. Fasel et F. Vicario et S. Keller.

Mme M. Belgrano (au nom des Vert·e·s) propose les deux sortants : Mme J. Koller et M. S. Rossetti.

Mme F. Matthey (Présidente) : Puisque le nombre de personnes présentées ne dépasse pas le nombre de personnes à élire, l'élection se fait donc tacitement. Je vous propose d'applaudir la nouvelle commission.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la nomination de l'organe de révision pour la période 2026-2028

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous passons au point 6 concernant l'organe de révision. Conformément au règlement communal sur les finances, il revient au Conseil général de désigner l'organe de révision des comptes sur proposition du Conseil communal. Ce dernier propose de confier le mandat de révision à une nouvelle fiduciaire, la fiduciaire Beuret SA pour le contrôle des comptes des exercices 2026, 2027 et 2028. La parole est donnée à la Commission de gestion et des finances.

Mme. J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission de gestion et finances a voté presque à l'unanimité ce rapport : 7 pour et 1 abstention.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Le groupe PS déclare avoir pris connaissance du rapport avec intérêt et estime que celui-ci parle de lui-même. Il se prononce à l'unanimité en faveur de la modification de l'organisation proposée.

M. M. Brossard (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR remercie les auteurs de ce rapport et indique qu'il le soutiendra à l'unanimité.

M. M. Rigaux (au nom du groupe les Vert·e·s) : Les Vert·e·s acceptent aussi ce rapport à l'unanimité.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Mesdames, Messieurs, je souhaite simplement ajouter quelques mots. Notre règlement nous impose de changer d'organe de révision tous les trois ans, avec la possibilité de procéder à deux renouvellements. La fiduciaire qui vous est proposée travaille déjà avec de nombreuses communes, qui en sont très satisfaites. Il s'agit donc d'une formalité que je vous invite à approuver ce soir.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale « Pour une réduction de l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques »

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous pouvons passer au point 7 de notre ordre du jour, relatif à l'initiative populaire communale pour une réduction de l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Je rappelle que le Conseil général doit se prononcer sur la recevabilité de cette initiative dans un délai de trois mois. Nous ne nous prononçons ici ni sur son opportunité politique ni sur ses conséquences financières. Pour rappel, l'initiative revêt la forme d'un projet rédigé. Elle a été déposée dans les délais et a recueilli 1'055 signatures. Sa publication dans la Feuille officielle est intervenue le 29 mai 2026. Aucune commission n'ayant été expressément appelée à se prononcer sur cette question, je donne la parole aux groupes.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Nous acceptons évidemment ce rapport. Je relève toutefois une petite ambiguïté dans le rapport explicatif concernant son intitulé. Sauf erreur de ma part, deux formulations semblaient diverger entre l'introduction, le rapport de présentation et l'arrêté, notamment quant à savoir si celui-ci devait être interprété en termes généraux ou de manière plus spécifique.

Mme F. Matthey (Présidente) : Oui, il y a eu une modification. La nouvelle version sur ECHO est à jour, mais il est précisé que c'était un projet en termes rédigés.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Merci, nous accepterons donc évidemment ce rapport.

M. P. Oliva (au nom du PLR) : Je remercie tout d'abord le Conseil communal pour la qualité du rapport présenté. Le groupe PLR soutiendra évidemment ce rapport à l'unanimité.

M. M. Rigaux (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous acceptons également ce rapport.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la délégation de compétences pour l'adoption et la modification du règlement du service d'accueil parascolaire

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous pouvons passer au point 8, relatif à la délégation de compétence au Conseil communal en matière d'accueil parascolaire. Jusqu'à présent, l'organisation du service d'accueil parascolaire ainsi que les relations entre cette institution et les parents des enfants qui la fréquentent étaient réglées dans des conditions-cadres adoptées par le Conseil communal. Or, ces dispositions auraient en réalité dû faire l'objet d'un règlement adopté par le Conseil général. Le Conseil

communal demande dès lors que lui soit délégué la compétence d'adopter un tel règlement, sous réserve de l'approbation du Conseil d'État. Je donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission n'a pas formulé de commentaire particulier et a approuvé le rapport à l'unanimité.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Le groupe comprend parfaitement le besoin d'efficacité qui sous-tend ces modifications, lesquelles relèvent d'ailleurs d'une adaptation usuelle du règlement. Nous avons néanmoins eu quelques discussions concernant certaines modifications qui pourraient se révéler délicates d'un point de vue politique, notamment en ce qui concerne les horaires ou les périodes de vacances, ces éléments pouvant avoir des conséquences importantes pour les parents. Nous nous sommes interrogés dans ce cadre-là, quelle est la pertinence de donner cette responsabilité au Conseil communal plutôt que de la maintenir au sein du Conseil général. À l'issue de nos réflexions, nous sommes toutefois parvenus à la conclusion que l'efficacité et le pragmatisme devaient primer sur toutes considérations et que la solution proposée était la plus adéquate. Nous soutiendrons donc cette proposition.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Pour le groupe socialiste, qui a pris connaissance du rapport, nous remercions le Conseil communal et nous accepterons le rapport à l'unanimité

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous soutiendrons également ce rapport à l'unanimité

Mme A. Macherel Rey (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour la réponse positive que vous avez apportée. Je souhaite simplement rappeler que, depuis le 1er janvier de cette année, nous disposons d'une commission non permanente nommée par le Conseil communal, qui s'est déjà réunie à deux reprises. Au sein de cette commission siège notamment Mme M. Leogrande, directrice du parascolaire, avec laquelle nous avons établi une relation de confiance. Elle se tient à la disposition de cette commission et demeure disponible pour répondre aux éventuelles questions qui pourraient lui être transmises. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous rappeler son existence.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00 TTC pour la réalisation de la mesure de prévention avec le remplacement du pont des Repaires

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, relatif aux mesures de prévention contre les crues. Le Conseil communal propose le remplacement du pont des Repaires afin de réduire le risque de crue dans le secteur des Cèdres. Le rapport propose de voter un crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00. La parole est à la Commission de gestion et des finances.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Pour la Commission de gestion et des finances, le rapport ne nécessite aucun commentaire particulier, il a été approuvé à l'unanimité.

M. H. Da Silva (au nom de la CATME) : La Commission technique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, après avoir obtenu certaines clarifications, a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'attention et il remercie ses auteurs pour la qualité du travail. Il s'agit d'un rapport particulièrement détaillé et convaincant. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet de discussions depuis deux ou trois ans. Une brève discussion a porté sur le choix entre un pont métallique et un pont en béton. À la suite des échanges menés au sein de la Commission de l'urbanisme, il a été clairement précisé que l'option du pont en béton avait été retenue, tant pour des raisons de coût que de durabilité. Considérant également que ce projet répond à des exigences fédérales impératives, nous le soutiendrons à l'unanimité. Merci de votre attention.

M. S. Keller (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR va accepter ce rapport à l'unanimité.

Mme M. Belgrano (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous accepterons aussi ce rapport à l'unanimité.

M. P. Chapuisod (CC): Je souhaite simplement vous remercier pour votre soutien, d'autant plus au regard des propos qui viennent d'être tenus. Il est vrai que nous sommes aujourd'hui pleinement confrontés aux effets des changements climatiques. Dans ce contexte, la protection des crues de notre ville revêt une importance particulière. À mes yeux, il s'agit donc de crédits particulièrement importants et je vous suis reconnaissant de le souligner.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi du crédit global de CHF 1'220'000.00 TTC pour la réfection des infrastructures et de la chaussée sur le chemin des Indiennes à Areuse

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous passons au point 10 de l'ordre du jour, relatif à la réfection des infrastructures du chemin des Indiennes. Le Conseil communal nous propose d'adopter un crédit d'engagement de CHF 1'220'000.00 afin de garantir la pérennité, la sécurité et la qualité des infrastructures publiques situées sur le chemin des Indiennes. Je donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Ce rapport a été validé à l'unanimité des membres présents.

M. E. De Nuccio (au nom de la CEEP) : La Commission de l'énergie et de l'économie publique a lu le rapport et l'a accepté à l'unanimité.

M. S. Rossetti (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Le groupe des Vert·e·s accepte ce rapport à l'unanimité.

M. E. De Nuccio (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR acceptera ce rapport à l'unanimité. Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil communal sur la nécessité de veiller tout particulièrement au maintien des accès durant l'exécution des travaux, tant pour les habitants du secteur que pour les véhicules d'urgence.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention du rapport relatif à la réfection des infrastructures du chemin des Indiennes. Il remercie les auteurs pour la qualité du document présenté et indique qu'il soutiendra ce rapport à l'unanimité.

Mme C. Zeter (CC) : Mesdames et Messieurs, je voulais simplement vous remercier pour le vote de ce crédit qui permettra aux habitants du quartier concerné de bénéficier d'infrastructures de qualité,

alors qu'actuellement les infrastructures vieillissantes risquent à un moment ou à un autre de poser des problèmes. Merci pour ces habitants.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : J'ai une question de curiosité. J'ai relevé qu'un montant de CHF 38'000.00 serait réparti sous forme de subventions entre les différents propriétaires concernés. S'agit-il d'un montant de CHF 38'000.00 francs par ménage ou d'un pourcentage des frais réels qui seront engagés ?

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, c'est un pourcentage qui sera accordé. Ce montant de CHF 38'000.00 a été estimé par rapport aux différentes subventions accordées à l'ensemble des ménages de ce quartier.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 123'450.00 TTC destinée à l'assainissement d'armoires électriques à basse tension

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous passons au point 11 de l'ordre du jour. Le Conseil communal nous propose de remplacer quatre armoires électriques basse tension qui ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles. Pour la réalisation de ces travaux, un crédit d'engagement de CHF 123'450.00 nous est demandé.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Pour la Commission de gestion et des finances, c'est toujours validé à l'unanimité des membres présents.

M. E. De Nuccio (au nom de la CEEP) : La Commission de l'économie publique a relu le rapport. Elle l'a accepté à l'unanimité.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'entretien du réseau électrique communal se poursuit, comme le démontre le rapport du Conseil communal. Il sera dès lors soutenu à l'unanimité par le PS.

M. M. Fortin (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR relève que, comme cela a déjà été dit par ses collègues, il est nécessaire de poursuivre les différents assainissements des armoires électriques. Je crois que l'année dernière, j'avais déjà pris le micro à ce sujet, mais le groupe acceptera aussi ce rapport.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Le groupe des Vert·e·s a validé ce rapport à l'unanimité. Nous espérons que l'entreprise mandatée pour ce type de travaux arrivera à les exécuter dans les délais souhaités.

M. A. Sandoz (en son nom) : J'ai demandé s'il y avait la possibilité, comme nous l'avons eu pour l'entretien des routes, d'avoir un crédit-cadre, qui nous permettrait d'éviter beaucoup de papier, de rapport et du temps aussi, par rapport à ce remplacement qui est dans l'ordre des choses et qui est prescrit par Eli 10 SA pour des questions bien précises. On m'a dit que cela serait éventuellement possible. À court ou moyen temps, ça je ne sais pas. Merci.

Mme C. Zeter (CC) : Je vous remercie pour cette remarque. Effectivement, comme vous avez pu le constater en début d'année, nous vous avons présenté le plan directeur de l'électricité. Grâce à cet outil, il sera possible d'envisager la mise en place d'un crédit-cadre, si tel est le souhait du Conseil général.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le renforcement des ressources humaines communales et la demande d'augmentation de 7.0 EPT du personnel administratif et technique communal

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous arrivons au point 12 de l'ordre du jour, relatif à l'augmentation des effectifs au sein de l'administration communale. Le Conseil communal propose au Conseil général de renforcer les ressources humaines communales dans différents secteurs. Ce renforcement se ferait en deux étapes. Il s'agirait, dans un premier temps, de pérenniser des personnes travaillant déjà l'administration communale sous contrat à durée déterminée. Cette première mesure concerne 2,6 équivalents plein temps (EPT) et est déjà prise en compte dans le budget 2026. Dans un second temps, il s'agirait d'engager 4,4 EPT avec un contrat à durée indéterminée à partir du 1er janvier 2027, pour autant que ces engagements soient acceptés en décembre prochain, avec l'adoption du budget. Je donne la parole à la Commission de gestion et des finances

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission de gestion et des finances indique avoir compris l'urgence de la situation au niveau des besoins de personnel au sein de l'administration communale. Certains membres se sont toutefois étonnés que ce rapport soit proposé en cours d'année et non dans le cadre de la procédure budgétaire comme habituellement. À noter également que lors des échanges, il n'a pas été évoqué une éventuelle modification de rapport ou de rapport modifié. Finalement, la Commission s'est prononcée avec un vote pour, six abstentions et une voix contre.

M. J. Vuillaume (au nom de la CGF et du PS) : Je m'exprime en tant que membre de la Commission de gestion et des finances et au nom du groupe socialiste. Alors, Présidente, chers collègues, comme tous les membres du Conseil général, nous sommes très satisfaits que la bonne fortune fiscale de Boudry permette de rénover, d'opérer des rattrapages, de lancer des travaux d'infrastructure et d'améliorations de nos équipements communaux. Mais évidemment, la concrétisation de ces projets, largement acceptée par notre assemblée, a pour conséquence de solliciter fortement les services techniques communaux pour assurer un bon suivi des travaux. Il faut relever que le rapport du Conseil communal a été fortement remanié après son passage devant la Commission de gestion et des finances. Rien ne justifie qu'il ne soit pas accepté à une large majorité du Conseil général, et surtout pas pour des questions de passion partisane que nous devrions toujours être capables de mettre en sourdine quand nous prenons des décisions qui visent le bien commun. Il serait bon aussi de limiter ces votes à une voix près, ce qui respecte techniquement la démocratie, mais pas son esprit.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Le parcours de ce rapport a effectivement été assez mouvementé. Il a d'abord été refusé par la Commission de gestion et des finances, puis fortement modifié entre-temps, y compris encore aujourd'hui. Nous devons donc nous prononcer sur un rapport dont la teneur actuelle n'a même pas été analysée par la Commission de gestion et des finances. Pour nous, cela pose un véritable problème. Le PLR a cependant décidé de passer exceptionnellement outre ces vices de forme pour éviter la non-entrée en matière et le renvoi, parce que le PLR est sensible aux besoins des services communaux. Il est impératif que nous puissions gérer nos projets d'investissement, mais pas à n'importe quel prix. Le PLR ne peut pas soutenir une politique du « quoi qu'il en coûte ». Surtout, pour le PLR, il est urgent que nous apprenions à planifier les investissements de manière réfléchie, en tenant compte des capacités réelles sur le terrain. Nous avons de nombreux projets et des investissements, ce dont nous nous réjouissons, il faut les continuer, mais nous devons adapter le rythme de réalisation par rapport à la capacité en ressources humaines.

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'administrateur communal, ni de responsable des ressources humaines, et l'on nous demande déjà de valider des engagements en deux étapes pour atteindre

7 EPT. Pour nous, ce n'est pas possible. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, allons dans l'ordre. Si je reprends le rapport, qui a changé à trois reprises, reste encore à vérifier que j'aie bien la dernière version. On nous parle de pérenniser des CDD et des CDI, mais les raisons de cette démarche ne sont pas clairement expliquées. Avons-nous des personnes récemment engagées en CDD ? Si oui, lesquelles, à quelle date ont-elles été engagées et lesquelles devraient être validées aujourd'hui ? De même, où se situe la nécessité de transformer dès maintenant certains CDD en CDI ? Dans la première version du rapport, il était indiqué qu'il fallait pérenniser les CDD de manière urgente. Désormais, dans la troisième version, il apparaît que cette décision peut attendre jusqu'au mois de décembre. Nous ne comprenons pas ces différents changements et, pour nous, cette évolution est difficilement compréhensible. Par ailleurs, nous ne disposons d'aucune explication concernant la date d'entrée en vigueur des contrats CDD dont la pérennisation est demandée. Nous ne savons pas non plus dans quelle mesure ces contrats pourraient être prolongés, ni à quel moment une décision devrait intervenir. On nous demande d'accorder 7 EPT pour couvrir les besoins de l'administration. Pourtant, à la lecture du rapport, en particulier à la page 9, on constate que le volume des heures supplémentaires et des vacances non prises correspond à 1,6 EPT. En d'autres termes, pour permettre à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale de Boudry de travailler dans des conditions normales, le manque identifié semble être de 1,6 EPT.

Ce rapport soulève donc de nombreuses interrogations et comporte encore beaucoup d'inconnues. À nos yeux, il n'est pas mûr. En l'état, le PLR le rejettera. Cela étant, comme je l'ai déjà indiqué, notre intention n'est pas de bloquer les choses. Comme expliqué au début de mon intervention, le PLR entend examiner et valider les projets de manière pragmatique et adaptée aux capacités de la commune. Nous avons entendu qu'il manquerait 1,6 EPT au sein de l'ensemble de l'administration, et nous sommes sensibles à cette information. Un manque de personnel, c'est un cercle vicieux : une surcharge de travail pour les autres employés, une augmentation du risque de démissions ou de congés pour arrêt maladie. C'est une situation que le PLR ne souhaite pas voir se développer. Après discussion, nous souhaitons donc proposer un amendement. Toutefois, il s'agit d'un amendement qui ne fait pas mention de plusieurs étapes, futures ou hypothétiques. Pour nous, l'existence d'une seconde étape telle qu'elle est rédigée dans l'arrêté, c'est juridiquement bancal. J'ai eu beau chercher et retourner la question dans tous les sens, je peine à comprendre la logique consistant à décider aujourd'hui d'une mesure dont la deuxième étape dépendrait d'une future acceptation. À nos yeux, soit il s'agit d'une simple intention non contraignante, présentée sous la forme d'une autorisation préalable, soit il s'agit déjà de préfigurer une décision qui devra de toute façon être prise en décembre. Si ce n'est ni l'un ni l'autre de ces cas de figure, alors je ne vois pas la raison d'agir de cette manière. Je ne comprends pas pourquoi il serait nécessaire d'inscrire dès aujourd'hui une deuxième étape prévue pour décembre, alors même que cette question devra, dans tous les cas, faire l'objet d'une décision spécifique à ce moment-là.

Aujourd'hui, le PLR propose un amendement simple : une augmentation de 2,6 EPT. Nous couvrons ainsi le besoin de 1,6 EPT reconnu dans le rapport et nous ajoutons 1 EPT supplémentaire. Pour le reste, nous ne souhaitons pas aujourd'hui dire ce que nous ferons, ou ne ferons pas, en décembre. Il n'y a pas lieu de décider dès maintenant si cela se fera en deux, trois ou quatre phases, s'il faudra ajouter 4,4 EPT ou encore transformer un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Tout cela devra être expliqué le moment venu. La Commission de gestion et des finances recevra alors un rapport qui présentera ces éléments de manière claire. Nous l'étudierons et, si cela

correspond effectivement au besoin, si les personnes sont en place et donnent satisfaction, nous prendrons une décision en bonne intelligence.

Si le Conseil communal souhaite présenter ce rapport en décembre, il le présentera en décembre. Si le besoin se présente en novembre, il le fera en novembre. Et si c'est en 2027, il le fera en 2027. Mais ce n'est pas aujourd'hui que nous devons voter sur d'hypothétiques deuxièmes étapes.

D'autant plus que cette deuxième étape figure déjà à l'article premier de l'arrêté soumis au vote, puisqu'il prévoit une augmentation en deux étapes, alors même que la seconde est conditionnelle selon l'article 3. Bref, beaucoup de problématiques sur la manière dont c'est rédigé. Notre amendement est simple. Nous l'avons construit en nous appuyant sur la manière dont les précédentes augmentations d'EPT ont été traitées. Il prévoit une augmentation de 2,6 EPT. Pour le reste, nous nous prononcerons en temps voulu.

M. Fanny Matthey (Présidente) : Je propose qu'on entende les Vert·e·s, ensuite je donnerai encore la parole au Conseil communal pour répondre aux questions.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : En préambule, il est relevé que la réception successive de trois versions modifiées du rapport, comprenant notamment des inversions, a compliqué le travail des groupes politiques. Il est rappelé que nous sommes des miliciens et que l'étude de ces dossiers s'effectue en parallèle des activités professionnelles de chacun. Le Parti des Vert·e·s indique avoir entendu les besoins de personnel exprimés par l'administration communale, toutefois, il estime que des engagements de cette importance, 7 EPT, devraient en principe être intégrés dans le cadre de l'exercice budgétaire, avec les prévisions financières correspondantes. Nous nous déclarons favorables à l'engagement de 2,6 EPT. Pour nous, c'est également problématique ces articles au conditionnel, qui parle du futur et d'un certain nombre d'EPT. Nous pourrions même imaginer non pas 4,4, mais 5. Pour nous, la problématique n'est pas de l'ordre de la posture gauche droite, mais bien une question réglementaire, que les rapports soumis au Conseil général soient rédigés de manière plus claire et plus aboutie. En conclusion, notre groupe annonce qu'il soutiendra l'amendement proposé par le PLR.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, en préambule, j'ai deux oreilles qui fonctionnent très bien et c'est pour cela que j'ai écouté et entendu les remarques faites lors de la séance de la Commission de gestion et des finances. J'ai entendu que ce n'était pas un bon moment pour arriver avec une demande d'EPT au moment des comptes. J'ai essayé, cela ne fonctionne pas. C'est malgré tout une réalité, à l'administration communale, nous manquons depuis plusieurs années de forces de travail. Boudry est une commune qui a de la chance. Une chance rare, même. Nos finances sont saines, nos projets sont ambitieux, ils vous ont été présenté lors du programme de législature qui n'a pas soulevé de grands étonnements de la part de ce Conseil. Notre territoire est attractif, mais cette chance crée des obligations. Et ce soir, nous vous demandons d'en assumer une. Car en effet, Boudry se trouve à un moment charnière. Nous le savons : toute augmentation de charges mérite d'être justifiée. C'est légitime. C'est même souhaitable. C'est la raison pour laquelle, à l'interne de notre administration, nous nous sommes adressés par voie écrite et par formulaire ad hoc au comptage précis des tâches effectuées, de toutes celles qui ne pouvaient pas être effectuées et du besoin en personnel, secteur par secteur. Cette démarche a pris un peu plus de 3 mois. C'est sur la base du résultat des responsables de secteurs que je remercie d'avoir collaboré en donnant clairement les chiffres, qui étaient les leurs, c'est sur cette base-là qui a pu être établi que grosso modo, le besoin en personnel supplémentaire se montait, au début du mois de mai à 7 EPT. Cela peut paraître énorme. Ça ne l'est pas tant que ça si vous prenez la peine de venir une fois vous renseigner auprès de ces gens pour savoir dans quelles conditions certains travaillent. C'est clair que ce n'est pas tous les services qui travaillent avec acharnement, mais certains d'entre eux sont soumis, de par les votes qui sont validés par votre autorité, à un volume de travail jamais égalé jusqu'à maintenant. On nous dit, il est possible

d'externaliser, certes on peut externaliser certaines tâches, cela n'empêchera jamais les secteurs de devoir garder la maîtrise de ce qu'ils ont externalisé et au final au Conseil communal de présenter des résultats qui tiennent la route. Depuis 2022, la masse salariale de notre commune est passée de 16,03 % à 17,53 % des charges de fonctionnement. En quatre ans, malgré une croissance sans précédent, je le rappelle : sans précédent, il y a 7 – 8 ans, Boudry raclait ses fonds de tiroirs, nous avons maintenu une gestion rigoureuse et maîtrisée des ressources humaines. Ce n'est pas le résultat du hasard : c'est le fruit d'une discipline budgétaire constante, que votre Autorité a elle-même saluée et soutenue année après année. Ce que nous vous demandons ce soir n'est pas une dérive. C'est un investissement calculé, proportionné, et oui, bien sûr, rendu possible par des finances communales solides. Il vous est proposé de tenir compte des remarques formulées par la Commission de gestion et finances lors de sa séance du 15 juin dernier et de procéder en deux étapes distinctes, soit :

- la première est de pérenniser tous les collaborateurs et collaboratrices engagés en CDD, pour un montant déjà compris dans le budget 2026,
- la seconde est de reporter les nouveaux engagements au moment de la présentation du budget 2027.

À l'heure actuelle, six mois avant décembre, je ne suis pas non plus en mesure de vous dire si 4,4 suffiront. Comme nous l'avons calculé, cela devrait suffire. Peut-être que 4 ça ira, peut-être que 5 cela sera mieux. Il faudra refaire une estimation dans le courant de l'automne. Le coût annuel des 7,0 EPT demandés est estimé à un peu plus de CHF 790'000.00. Dans le contexte financier actuel de Boudry et des tâches qui l'attendent, cette charge est parfaitement absorbable, ce d'autant plus que la personne morale principale contributrice de nos finances si incroyables – dont nous avons rencontré récemment la direction, en compagnie des services de l'économie et des ressources humaines de l'État de Neuchâtel, ne donne aucun signe d'intention de quitter Boudry, considéré par elle-même comme le « hub européen » de BMS.

Et si nous n'agissons pas ? Les investissements votés par votre Autorité ne pourront pas être réalisés dans les délais prévus. Les mandats externalisés coûteraient plus chers que du personnel interne, dont nous apprécions l'investissement, même si un renforcement de la professionnalisation reste à accomplir dans certains secteurs. Et chaque report d'investissement augmente mécaniquement notre contribution à la péréquation financière cantonale, ce qui, paradoxalement, coûte plus cher à la collectivité que les postes que nous vous demandons d'approuver ce soir.

Enfin, nous avons tenu compte, vous nous reprochez assez de ne pas écouter la Commission de gestion et des finances, nous l'avons écouté et entendu. Nous ne vous demandons pas d'engager 7 EPT du jour au lendemain, un passage en deux étapes cohérentes a été établi. Après avoir pérennisé le personnel engagé en CDD, les recrutements seront progressifs, ordonnés par priorité et pleinement intégrés dans le budget 2027. Que l'urgence ait été comprise par la Commission de gestion et des finances, cela me réjouit. Nous assistons à une fatigue de notre personnel qui peut mener à une démotivation. Nous assistons éventuellement à des départs, vous le savez, ce ne sont pas des départs de dépits, ce sont des retours dans un domaine qui convenait mieux que le domaine public, qui ralentit beaucoup la prise de décision, puisqu'on passe par un législatif, c'est le choix d'une personne, puis d'une autre qui a préféré aller travailler plus proche de son domicile.

Le rapport, contrairement à ce que vous demandez, n'a pas été fortement aménagé. Je reconnais que nous nous sommes concentrés sur le tableau qui figure en annexe 2 et mea culpa, je n'ai pas pensé, dans l'urgence, d'aller modifier les chiffres qui se trouvaient dans le rapport. Je l'assume pleinement, aucun des secteurs chargés de rédiger ce rapport n'est à tenir comme coupable, simplement nous n'avons pas d'administrateur et depuis un peu plus d'un mois, en plus d'être Anne Macherel Rey, je suis à quelque part Paola. Dire que les chiffres n'ont pas été analysé, c'est faux, ce n'est pas vrai. Je ne vous ai pas remis tous les formulaires remplis par les secteurs, mais je les ai. La responsable RH, qui est présente ce soir, le sait, elle les a compilés, ce n'est pas sorti d'un coup de baguette magique. C'est

un travail de fond qui a été fait. Dire qu'ils n'ont pas été analysé, ce n'est pas vrai. Considérer qu'un peu plus de 3000 heures supplémentaires, ce n'est qu'1,6 EPT, si seulement on avait juste besoin d'1,6 EPT. Les heures supplémentaires, elles sont ciblées sur les secteurs à qui on demande actuellement un effort particulier. Ce n'est pas normal dans une administration communale qu'on oblige les gens à venir tôt, à rester tard, voir à travailler le dimanche pour pouvoir tenir les engagements. C'est une forme de non-respect de nos collaborateurs et collaboratrices, que je remercie ici tout autant qu'ils sont, avec leur qualité, leur défaut, j'espère qu'on pourra continuer à former une bonne équipe malgré tout. J'entends la demande des Vert·e·s et des autres groupes qu'il aurait été préférable de présenter cette demande au moment du budget comme d'habitude. La réalité, c'est que l'urgence, elle est là, maintenant. Si les amendements qui vous sont proposés sont votés, nous ne pourrons qu'accepter votre choix. Nous sommes là uniquement pour prévenir que nous arrivons à un point de saturation qui inquiète le Conseil communal. Merci pour votre attention.

Mme F. Matthey (Présidente) : Je vais passer la parole aux groupes, mais est-ce qu'il est possible de projeter l'amendement proposé par le PLR pour que chacun puisse en prendre connaissance.

M. N. Rousseau (au nom du PS) : Oui, merci de me donner la parole. Je me permettrai de demander si c'est possible deux minutes de suspension de séance pour que le groupe socialiste puisse se déterminer par rapport à cet amendement. Sur le principe, je vois que nous sommes à peu près tous d'accord. Personne, par exemple, ne conteste l'engagement d'un agent de sécurité. La sécurité, c'est un droit de l'homme, au même titre que d'autres droits, je crois qu'on va tous le reconnaître et approuver cela. Personne ne conteste non plus qu'on engage du personnel supplémentaire au niveau des services techniques. Nous avons de gros besoins. Pour le reste, j'attends de voir le détail.
Et après la suspension de séance, nous reviendrons vers vous. Cela dit, je n'aimerais pas qu'on ait une opposition qui ne soit que factice, parce que sur le fond, je m'aperçois qu'on est à peu près tous d'accord pour voter 2,6 EPT maintenant et, au besoin, selon les positions du Conseil communal, y compris au niveau du budget, faire des demandes supplémentaires. Donc je n'aimerais pas qu'on ait l'impression qu'il y a deux visions différentes alors que sur le fond, on est à peu près d'accord, et que sur la forme, je dois le dire que je partage certaines des réticences qui ont été émises par le PLR.

Mme F. Matthey (Présidente) : Avant d'accorder la suspension, je propose qu'on finisse d'écouter les interventions que les gens veulent faire, puis ensuite de suspendre la séance pour que les groupes puissent délibérer en toute connaissance de cause.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je vais être bref, je voulais juste revenir sur la remarque concernant les 3145 heures qui correspondent à 1,6 EPT, cela serait un peu facile, ce n'est pas moi qui le dis, c'est ce qui est écrit dans le rapport, en page 9. Deuxième point, si l'on parlait des contradictions, la deuxième modification, c'est la première étape, on pérennise 4,4 EPT qui sont actuellement en CDD et en deuxième étape on engage 2.6 EPT en plus, c'est ce qui était écrit dans le rapport et dans le 3ème rapport, c'est tout l'inverse : on pérennise 2.6 EPT qui étaient en CDD et ensuite on engagerait 4.4 EPT qui ne sont pas en CDD. On change du tout au tout entre le deuxième et le troisième rapport, c'est écrit noir sur blanc. Et ensuite, on a entendu qu'il faudra de toute façon refaire une estimation en automne, l'automne c'est demain, cela justifie d'autant plus d'attendre pour la deuxième étape un rapport en bonne et due forme.

Mme F. Matthey (Présidente) : Est-ce qu'il y a encore des demandes de paroles ? Si ce n'est pas le cas, je suspens la séance pour 5 minutes.

Reprise de la séance

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Après réflexion et par gain de paix, nous accepterons l'amendement du PLR, à l'exception peut-être de l'article 3, qui me paraît quelque peu superfétatoire.

Il va de soi que les attributions des nouveaux postes sont définies par une description de fonction. Cela me paraît être le b.a.-ba lorsque l'on repourvoit les postes. Pour notre part, nous accepterions l'article premier ainsi que l'article 2. En revanche, l'article 3 pourrait être supprimé. Dès lors, l'article 4 deviendrait l'article 3.

Mme F. Matthey (Présidente) : Petite précision, cet article existait déjà dans l'arrêté présenté. Est-ce que vous faites un sous-amendement à l'amendement officiel du PLR ?

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Non, je n'avais pas fait attention qu'il existait déjà dans l'amendement proposé. Nous en restons là, merci.

Au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 36 voix contre 2 et 2 abstentions.

Au vote, l'arrêté amendé est accepté par 36 voix contre 2 et 2 abstentions.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 160'000.00 relative à la mise à disposition d'un local au Centre de Loisirs

Mme F. Matthey (Présidente) : Nous pouvons passer au point 13, concernant le local attribué au Centre des loisirs. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un dossier dont le Conseil général a déjà discuté lors de sa séance du 4 mai dernier. Pour rappel, le Conseil général avait renoncé à entrer en matière et renvoyé le dossier au Conseil communal pour complément d'informations. Une version complétée du rapport nous a donc été transmise, accompagnée de plusieurs annexes, dont l'estimation du fonds de commerce du restaurant Bolama, puisque c'est de ce local dont il est question. Comme cela a été indiqué lors de la lecture des correspondances, ce point traite de la même problématique que la pétition populaire demandant au Conseil général de mettre à disposition un local de rencontre pour les jeunes au centre de Boudry. Je donne maintenant la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Une nette majorité des membres a accepté ce rapport et donc ce projet, souhaitant que la commune puisse enfin bénéficier d'un local pour les jeunes. Il y a eu sept voix pour et une abstention.

Mme M. Belgrano (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Avec les précisions fournies par le Conseil communal, nous acceptons à l'unanimité ce rapport.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Avant de prendre position, nous avons un certain nombre de questions à poser. Souhaitez-vous que nous les posions maintenant ? En effet, selon les réponses apportées, notre position pourrait évoluer. *C'est accepté (ndlr).*
Première question : lors de la lecture des correspondances, nous n'avons pas eu la possibilité d'intervenir. Or, lors de la séance du Conseil général du 4 mai 2026, le Conseil communal nous avait affirmé avoir contacté à deux reprises Gastro Neuchâtel et que cette organisation ne réalisait pas d'expertises de fonds de commerce, cela expliquait notamment pourquoi Boudry n'avait pas fait cette demande. Enfin, il avait aussi été affirmé que le montant de CHF 160'000.00 demandé correspondait aux prix du marché. Nous avons désormais reçu une lettre de Gastro Neuchâtel qui réagit publiquement aux débats du Conseil général et qui soutient que ces informations sont inexactes. Nous souhaiterions donc connaître la position du Conseil communal à la suite de ce courrier. Je vous remercie.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Oui, la lettre de Gastro Neuchâtel fait suite à la séance du Conseil général du 4 mai dernier où des chiffres ont été présentés et des raccourcis ont certainement été faits sur certains

chiffres, notamment dans les médias qui ont attribué ces chiffres à Gastro Neuchâtel. Le Conseil communal a contacté Gastro Neuchâtel à deux reprises, et ça c'est la vérité et à deux reprises, le secrétariat nous a redirigés vers Me Bauer pour une expertise, mais ils ne nous ont jamais dit formellement qu'ils faisaient l'expertise. À ce stade-là, nous n'avions pas encore fait d'expertise du fonds de commerce, et nous en avons fait une après coup avec un organisme indépendant extérieur.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Nous voudrions également connaître les plages horaires d'utilisation de la maison des jeunes par les jeunes. Parce qu'en effet, j'imagine bien que les jeunes ne sont pas là 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et on se demandait s'il y avait déjà eu des démarches ou des réflexions pour permettre l'utilisation de ces locaux, notamment par d'autres services ou d'autres acteurs, lorsque les jeunes ne les utiliseraient pas.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Aujourd'hui, le Centre de Loisirs est actif sur la commune de Boudry les mercredis, vendredis et samedis. Pour l'instant, nous n'avons entrepris aucun changement majeur ni engagé de discussions approfondies concernant les horaires d'ouverture. Il est toutefois envisageable que ceux-ci soient étendus à l'avenir. Cela dépendra également de la disponibilité des professionnels sur la commune. Il est par ailleurs mentionné dans le rapport que, durant les périodes creuses, lorsque le Centre de Loisirs n'utilise pas le local, celui-ci pourrait être prêté ou loué à d'autres associations, notamment au Club des aînés ou à d'autres sociétés locales pour la tenue de leurs assemblées générales. À la suite des discussions menées avec le Centre de Loisirs, il apparaît qu'il s'agit d'une pratique déjà mise en œuvre à Neuchâtel, dans leur maison, et c'est également une démarche qu'ils encouragent.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je souhaitais également poser une question concernant les locaux. Ce local sera-t-il suffisant pour abriter également l'administration de la Maison des jeunes ? Ou est-ce qu'il faudra trouver un autre local de plus pour ces tâches administratives ?

Mme M. Schlaeppi (CC) : Pour l'instant, il a été décidé que l'administration resterait à l'Hôtel de Ville. Toutefois, comme vous le savez, notre administration fait aujourd'hui face à d'importants défis. Nous avons récemment engagé du personnel et il est probable que nous procédions encore à de nouveaux recrutements. Nous manquons désormais de place. Nous avons même une motion, venue du PLR, pour rapatrier les services communaux au centre-ville. Dans cette perspective, l'ensemble de l'Hôtel de Ville ferait l'objet d'un réaménagement. Une étude a été réalisée dans les locaux du Bolama par un architecte afin d'évaluer la possibilité d'y aménager des bureaux. D'un point de vue technique, cela est réalisable. Pour l'heure, le Centre de Loisirs reste installé à l'Hôtel de Ville et le Conseil communal veillera à ce qu'il puisse conserver un bureau ainsi que quelques postes de travail indépendants.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Merci. J'ai une question de compréhension concernant le rapport d'estimation du fonds de commerce. Ce rapport retient une valeur de CHF 180'000.00 pour le commerce. Or, il tient compte d'une cuisine. Dans le rapport, cette cuisine figure en page 9, parmi les équipements professionnels de restauration et à la page 18 du rapport, on trouve notamment les photographies de la station de préparation, du meuble réfrigéré, de la caisse enregistreuse et du comptoir réfrigéré, qui ne sont pas des éléments repris dans l'annexe 2. Ma question est donc la suivante : quel est le montant correspondant à ce mobilier de cuisine ? Quelle est sa valeur estimée dans le total retenu et, le cas échéant, cette valeur a-t-elle été déduite du prix ?

Mme M. Schlaeppi (CC) : À savoir que les gérants du Bolama, lorsque nous avons discuté avec eux et négocié le prix, ils ont été d'accord de descendre le montant du fonds de commerce à CHF 160'000.00. Il a été baissé plusieurs fois, en dernière date il était à CHF 180'000.00. La commune a explicitement dit qu'elle ne pouvait pas mettre ce montant-là pour un fonds de commerce et ils ont fait l'effort de baisser à CHF 160'000.00 en pouvant éventuellement vendre quelques éléments de cuisine. Aujourd'hui, la cuisine, avec les amortissements, est estimée à CHF 15'000.00.

M. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Donc cela explique en fait les CHF 180 000.00 moins les CHF 15'000.00 francs, ce qui fait environ CHF 160'000.00, c'est ça ?

Mme M. Schlaeppi (CC) : C'est cela, plus un geste qu'ils ont voulu faire pour les jeunes de la commune.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Ma dernière question concerne le rapport d'estimation. Contrairement au précédent rapport, celui-ci indique également que le montant demandé couvre non seulement la reprise du bail et les équipements existants, mais aussi les aménagements réalisés dans le local. C'est une chose qui ne figurait pas dans l'ancien rapport. Ces aménagements, ils ont été compris dans l'estimation. On retrouve en effet plusieurs références à ces éléments, notamment aux pages 9 et 13 du rapport d'estimation. Pour comprendre précisément de quels aménagements il s'agit, le rapport renvoie aux annexes 3 et 4 du dossier. Or, le problème est que ces aménagements appartiennent au propriétaire. Dès lors, je m'interroge sur le fait que des aménagements qui sont inclus dans l'estimation et financés à travers le montant de 160'000.00 francs ne constituent pas une propriété durable pour la Commune, puisqu'ils appartiennent au propriétaire.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Alors, ce n'est pas un montant que nous payons dans les CHF 160'000.00. C'était pour vous montrer tous les travaux, tous les investissements qui ont été faits dans ce local par le propriétaire, et qui sont précisément des investissements qu'aujourd'hui la commune n'aura pas à faire. Si on devait, par exemple, reprendre un autre local, brut, aujourd'hui, ce sont toutes les économies qu'on pourrait faire. Cette estimation, qui nous a été fournie par le propriétaire des locaux, ne montre pas en matière le fonds de commerce, mais montre à quel point ce local aujourd'hui est clé en main.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je réagis rapidement. J'entends cette réponse, mais il nous est demandé de verser CHF 160'000.00 pour la reprise de ces aménagements. Or, pour déterminer cette valeur, c'est précisément ce qui est pris en compte dans l'estimation à CHF 180'000.00, dont sont ensuite retranchés 15'000 francs pour la cuisine. Je ne dispose pas de document pour le prouver, mais soit. Et dans ces CHF 160'000.00 qui reste nous payons encore les aménagements, puisque c'est ce qui démontre de l'analyse, l'expertise financière qui nous ont été soumises. Dès lors, je souhaiterais comprendre pourquoi.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Les aménagements appartiennent effectivement au propriétaire et correspondent à des travaux qu'il a réalisés. Les CHF 160'000.00, c'est pour nous, avant tout, la possibilité d'accéder à ce local. Comme cela figure dans les annexes du dossier, un certain nombre d'équipements nous sont cédés. C'est notamment le cas de l'ensemble du bar, avec tous ses aménagements, qui représentent une valeur non négligeable. S'y ajoutent le mobilier, les chaises, les banquettes ainsi que divers équipements dont le Centre de Loisirs ou la Commune de Boudry n'auront pas à faire l'acquisition. Le mobilier de terrasse est également compris dans cette reprise.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Notre problème est le suivant : on peut nous expliquer la situation, mais, pour justifier le montant qu'il faut payer, on nous dit qu'il y a ces aménagements qui valaient CHF 240'000.00 au moment de leur évaluation. On paie pour ces aménagements, c'est écrit noir sur blanc ; on nous demande de payer pour ces aménagements, c'est ce que dit l'arrêté que nous devons voter. Mais cela n'appartient quand même pas au gérant. On est donc en train de payer des aménagements au gérant qui n'appartiennent pas au gérant, mais au propriétaire. Pour moi, la manière dont je lis ce rapport, la manière dont ce rapport est rédigé, cela me pose problème : je n'arrive pas à le comprendre.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Ce qu'il faut bien comprendre avec ces CHF 160'000.00 *(intervention interrompue)*

Mme F. Matthey (Présidente) : Si vous avez terminé avec les questions, je vous propose de passer à votre prise de position. Nous ne pouvons pas transformer cette discussion en dialogue.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Effectivement, notre prise de position, c'est un peu ça le problème. Pour nous, nous n'avons pas obtenu de réponses satisfaisantes sur ces différents points. Concernant la cuisine, il nous est aujourd'hui indiqué qu'elle vaut CHF 15'000.00, alors que lors de la précédente séance il était question d'un montant de CHF 50'000.00. Quant aux aménagements, on nous dit qu'on ne les paie pas, mais dans l'arrêté ils sont mentionnés. Pour nous, on ne peut pas dire qu'on achète une opportunité, alors que nous estimons que le prix demandé est beaucoup trop élevé au regard de ce qui est proposé. Quoiqu'il en coûte, cela pose problème. Nous sommes favorables à la mise en œuvre d'une maison des jeunes. En revanche, nous sommes soucieux de la manière dont l'argent du contribuable est dépensé. Nous considérons avoir un devoir envers les contribuables, qui travaillent et paient leurs impôts. À nos yeux, ce devoir consiste à veiller à ce que les dépenses engagées correspondent à une contre-prestation réelle et justifiable. Or, l'estimation de CHF 180'000.00 comprend notamment la cuisine ainsi que différents aménagements. Nous ne disposons toutefois d'aucun élément nous permettant de savoir quels montants ont été déduits de cette estimation, ni même si ces éléments ont effectivement été déduits. Je parle ici en tant que conseiller général qui doit se prononcer sur un dossier avec les documents mis à sa disposition. C'est précisément pour cette raison que le groupe PLR, qui ne souhaite pas faire échouer la démarche, a déposé un amendement. Celui-ci propose de maintenir la dépense à CHF 160'000.00, mais de prévoir CHF 50'000.00 pour la reprise du bail et des équipements existants. Le solde, soit CHF 110'000.00, serait destiné directement au projet jeunesse plutôt qu'à une prestation dont la contre-valeur ne nous paraît pas clairement établie. En effet, aucun document soumis au vote ne permet d'établir précisément à quel montant la cuisine a été déduite, ni quels montants ont été retranchés au titre des aménagements. Pour nous, les CHF 110'000.00 restants devraient donc être consacrés à la jeunesse boudrysanne. Comme je l'ai déjà indiqué, la véritable contre-prestation acquise aujourd'hui réside dans le matériel repris, dont la valeur est estimée à environ CHF 28'750.00, nous doublons ce montant, ce qui représenterait déjà un bénéfice plus que raisonnable pour les gérants. Le reste des fonds devrait être affecté directement aux activités en faveur de la jeunesse, et non au financement d'une clientèle qu'on ne veut pas ou pour payer des aménagements ou du mobilier qu'on ne peut pas récupérer … Pour l'instant, je m'arrête à ce stade et je vous présente cet amendement.

Mme F. Matthey (Présidente) : Merci. L'amendement est projeté, tout le monde peut le lire. Je vais maintenant passer la parole au groupe du Parti socialiste pour qu'il puisse également s'exprimer. Ensuite, ce sera au Conseil communal lui-même de répondre ou de prendre position. Vous aurez la parole.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, avant de porter la voix du groupe socialiste, j'aimerais saluer le Centre de Loisirs dont le directeur ainsi que plusieurs collaboratrices et collaborateurs sont présents dans la salle ce soir. Merci à eux pour leur investissement depuis 2024 en faveur de la jeunesse boudrysanne. Mettre un local à disposition des jeunes de notre ville et du Centre des Loisirs est une évidence ! Et lorsqu'une opportunité s'ajoute à une évidence, et bien il faut la saisir. C'est d'abord une évidence parce qu'il semble que nous soyons très majoritairement d'accord ! Et oui, la création d'une maison des jeunes est un souhait partagé et exprimé par les trois partis politiques qui composent notre assemblée. Le vote de la Commission de gestion et des finances sur ce rapport en est un fidèle reflet. Je le rappelle 7 voix pour et 1 abstention. Il s'agit également d'un engagement clair du programme de législature de notre Conseil communal. Des enfants et leurs parents associés à d'autres Boudrysans et Boudrysannes, plus de 400 personnes au total, rejoignent également cette idée. Ils et elles l'ont exprimé avec un signal citoyen fort en demandant, je cite, la création rapide d'une maison des jeunes qui soit localisée au centre de la localité et qui soit aisément accessible en transports publics. Enfin, c'est une volonté qui est déjà inscrite dans la durée puisque plusieurs personnes, des deux côtés de cette salle, en étaient des actrices et des

acteurs, il y a 10 ans de cela. Bref, nous sommes déjà d'accord sur le fond. Le projet du Conseil communal sur lequel nous devons nous prononcer ce soir illustre l'opportunité qui s'offre à nous. Cela fait maintenant deux ans que la commune cherche activement une solution viable, sans succès. Les conditions d'un tel local sont restrictives et rendent extrêmement rares les objets qui y répondent. Nous parlons d'une localisation centrale, d'une bonne accessibilité en transports publics et de locaux aménagés en conséquence et selon les strictes normes de sécurité en vigueur. Ce projet répond à tous les critères pour un investissement modéré. La nature de son investissement est critiquée. Dans les faits, il est proposé de racheter, à un bon prix, 15% de moins que la valeur estimée par un bureau de courtage immobilier indépendant, soit près de CHF 30'000.00, le droit d'utiliser un local et d'en acquérir les équipements. Les autres locaux envisageables, mais actuellement indisponibles, exigeraient des transformations majeures pour des montants sans doute bien supérieurs à celui dont il est question ce soir. Enfin et cela a déjà été relevé, ce local pourrait également, en-dehors des heures d'accueil des jeunes, bénéficier aux nombreuses sociétés qui participent à la vie de notre commune. Dès lors, le Parti socialiste combat évidemment et vigoureusement l'amendement proposé par le Parti libéral-radical. Exiger une diminution du montant lié à la reprise du bail reviendrait tout simplement à enterrer le projet. Comment les actuels gérants pourraient-ils accepter que le montant de remise de leur établissement soit divisé par 3 ? Qui accepterait de brader le travail de plusieurs années sur fond de bisbille politique ? Qui accepterait de faire une ristourne de plus de CHF 100'000.00 à une commune qui, une heure plus tôt, présentait un résultat comptable positif de plusieurs millions ? Il s'agit donc d'un investissement financièrement rationnel et socialement indispensable pour la jeunesse de notre commune. C'est ce que le Parti socialiste soutient : une ville vivante, ouverte sur l'avenir, des infrastructures pour tous les âges, financées par des investissements raisonnables et réfléchis. Pour toutes ces raisons, le PS acceptera ce rapport. Il demande à l'assemblée de l'accepter également, de saisir cette opportunité qui est notre dernière chance de répondre à ce qu'une partie de la population demande, celle qui nous a élus pour porter leur voix, le souhait de voir rapidement la création d'une maison des jeunes au centre de Boudry. Merci de votre attention.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, 1'200, 1'200 c'est le nombre d'enfants et adolescents qui vivent aujourd'hui à Boudry. Cela représente près de 20 % de la population. Derrière ce chiffre, il y a des jeunes qui ont besoin de se rencontrer, de créer des liens, de s'engager dans des projets et de bénéficier d'un accompagnement lorsqu'ils en ont besoin. C'est précisément pour eux que le Conseil communal souhaite développer, à travers la cohésion sociale, l'animation socioculturelle pour notre jeunesse dans notre commune. Comme cela a déjà été indiqué, il s'agit de l'un des points phares du programme de législature du Conseil communal.
Depuis octobre 2024, le Centre de Loisirs de Boudry est présent dans notre commune et accomplit aujourd'hui un travail remarquable auprès de notre jeunesse, mais principalement à travers des activités hors murs. Pour poursuivre ce travail, nous avons aujourd'hui besoin d'un local. Il s'agit d'un point de repère, d'un lieu d'ancrage, d'un espace d'accueil et de prévention. À la suite de la précédente séance du Conseil général, le Conseil communal a souhaité répondre concrètement aux interrogations soulevées. Une analyse indépendante a été fournie et de nombreuses annexes ont été ajoutées au dossier afin de compléter les informations disponibles et de permettre au Conseil général de prendre sa décision dans les meilleures conditions. Le local proposé présente de nombreux avantages. Comme je l'ai déjà indiqué, il est clé en main. Il est également entièrement conforme aux exigences de sécurité applicables à l'accueil du public. Les installations, les voies d'évacuation, les équipements techniques ainsi que les aménagements nécessaires sont déjà en place. Cela permettrait à la commune de disposer immédiatement d'un local exploitable, sans devoir engager de travaux complémentaires de mise en conformité dont les coûts pourraient être particulièrement élevés. Au-delà de l'aspect financier, cela signifie également que les jeunes seraient accueillis dans un environnement adapté, sécurisé et encadré par des professionnels. Il s'agit d'un élément essentiel, tant pour la commune que pour les familles. Aujourd'hui, le Conseil communal estime avoir apporté les réponses qui lui ont été demandées. Dans un contexte où aucun autre local adapté n'est disponible à court ou moyen terme, et compte tenu de la tension existante à Boudry en matière de surfaces disponibles, cette opportunité

apparaît comme unique. Le projet qui vous est soumis ne consiste pas à reprendre une activité commerciale. Il est important de le rappeler : nous ne reprenons ni une clientèle, ni un chiffre d'affaires, ni l'exploitation d'un commerce. Il s'agit de faire le choix d'investir dans l'avenir de notre jeunesse en lui donnant les moyens de grandir, de s'épanouir, de créer des liens et de construire sa place dans la commune et dans la société. Le Conseil communal est convaincu que cet investissement constitue un choix durable en faveur de la prévention, de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. Et j'ai envie d'ajouter, car il faut être très clair : si cet amendement est accepté, nous n'aurons plus de projet, nous n'aurons pas de local. D'une part, des personnes ont travaillé durant trois ans pour faire fonctionner ce commerce et ce restaurant ; elles ne vont pas le brader pour la Commune de Boudry. D'autre part, nous disposons déjà d'une convention avec le Centre de Loisirs de Neuchâtel pour la section de Boudry, dont le coût s'élève à CHF 210'000.00 par année. Nous travaillons quotidiennement avec cette structure, qui développe déjà de nombreux projets. Nous n'avons pas besoin aujourd'hui d'un budget supplémentaire pour la jeunesse. Nous avons besoin d'un local, d'un lieu où les jeunes peuvent s'identifier, où ils peuvent venir en sécurité, participer à des activités, passer du temps ensemble et se sentir écoutés lorsqu'ils en ont besoin. Je vous remercie.

M. S. Fasel (en son nom) : Madame la Présidente, chers confrères, vous trouverez en annexe un diagramme présentant différents indices de valorisation des établissements de restauration.

Le graphique à droite correspond à la projection présentée dans le rapport transmis par le Conseil communal. Il montre une valorisation continue de tous les établissements de restauration en Suisse romande depuis 2021, avec une courbe particulièrement ascendante. Je relève toutefois que ce diagramme n'indique aucune source. À gauche figure un autre indice de référence, avec en bleu la Suisse romande et en vert le canton de Neuchâtel. On y constate depuis 2023 une baisse continue de la valorisation des restaurants. Pourquoi une baisse continue ? Cette diminution est liée au COVID-19. Il faut savoir qu'aujourd'hui encore, la moitié des entreprises de restauration n'ont pas remboursé les prêts contractés durant cette période. Le secteur de la restauration souffre particulièrement dans le canton de Neuchâtel, davantage encore que dans d'autres régions de Romandie. Notre tissu économique est fortement industriel et de nombreuses entreprises ont recours au chômage partiel, dont les employés ne viennent plus forcément au travail comme avant et ne vont plus se restaurer à midi. Cette situation entraîne une diminution significative du chiffre d'affaires. Or, le chiffre d'affaires constitue l'un des éléments déterminants dans la valorisation d'une entreprise et plus particulièrement d'un établissement de restauration, voir son fonds de commerce. Il faut également être conscient qu'aujourd'hui seuls les restaurants qui fonctionnent très bien parviennent à vendre leur fonds de commerce. Un établissement déficitaire n'a pratiquement aucune possibilité de le faire.

En outre, lorsqu'un changement d'affectation intervient et que l'activité de restauration cesse, cela met fin de facto à toute prétention d'un fonds de commerce. Il faut également rappeler que les banques ne financent généralement pas les fonds de commerce dans le secteur de la restauration. Dans ces conditions, la seule valorisation envisageable serait celle de l'inventaire, soit CHF 29'000.00. Ces éléments ont été confirmés par plusieurs acteurs du secteur de la restauration. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation que je trouve regrettable. À plusieurs reprises, le législatif ainsi que la Commission de gestion et des finances ont demandé qu'une véritable expertise soit réalisée. Or, nous disposons aujourd'hui d'un rapport, mais pas, selon moi, d'une expertise au sens strict. Ce qui me paraît déterminant, c'est de rappeler que nous avons été élus par nos concitoyens et que nous avons la responsabilité de valider les dépenses qui nous sont soumises en nous assurant qu'elles ont été examinées avec toute la diligence requise. À mes yeux, ce n'est pas le cas aujourd'hui et personnellement, cela m'attriste beaucoup. Cela étant, le PLR n'est évidemment pas contre la jeunesse de Boudry. Nous ne l'avons jamais été. Mais, nous sommes surtout pour une utilisation correcte des deniers publics et au respect de la contribution des citoyens à travers leurs impôts. C'est pourquoi nous proposons une solution permettant d'utiliser l'intégralité du crédit sollicité de CHF 160'000.00, avec

une valorisation de CHF 50'000.00 et le reste attribué en faveur de la jeunesse de la commune. Je vous invite dès lors à accepter l'amendement proposé par le groupe PLR.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Je serai bref. La Commission de gestion et des finances, dont M. Fasel est membre, a voté ce rapport à sept voix. Je m'interroge donc sur le fait que les personnes qui avancent les arguments entendus ce soir ne les aient pas présentés à ce moment-là, lors de l'examen du dossier par la commission. Par ailleurs, demander une diminution de la somme comme cela a été proposé, c'est faire capoter le projet. Et moi, je prends le pari que si ce projet de centre de jeunesse capote, vous aurez demain, à la place du Bolama, un fast-food ou un kebab et il n'y aura aucun problème pour ces gens-là de payer un pas-de-porte beaucoup plus élevé que celui qui est demandé aujourd'hui.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Je voulais juste répondre à M. Fasel concernant l'analyse. L'analyse qui a été fournie en annexe a été réalisée par une entreprise, par des professionnels que nous avons mandatés et rémunérés. Le chiffre d'affaires ne vous est pas communiqué parce qu'il est confidentiel. Les tenanciers du Bolama n'ont pas souhaité qu'il soit rendu public aujourd'hui, mais il s'agit bien d'une analyse professionnelle. Donc, lorsqu'on entend dire que l'expertise n'a pas été faite ou que le Conseil communal n'aurait pas fait son travail, ce n'est pas exact. L'analyse, vous l'avez dans les annexes et c'est une entreprise indépendante qui l'a réalisée. Ce n'est pas Gastro Neuchâtel, mais une société située hors du canton. J'avais aussi envie d'apporter une petite précision par rapport aux deniers des citoyens. Aujourd'hui, si l'on divise le montant de CHF 160'000.00 par le nombre d'habitants de la commune, on arrive à CHF 25.38 par habitant. Donc je pense qu'on est toujours garant des deniers des citoyens.

Au vote, l'amendement du PLR est refusé à 21 voix contre 20 voix, avec la voix prépondérante de la présidente.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Dans la mesure où l'amendement n'a pas été accepté, je souhaite donner la position du parti, brièvement, sur la base des remarques que j'avais notée. Comme déjà dit, par respect pour nos contribuables, nous ne pouvons pas accepter cet arrêté. Mais, par respect également et par reconnaissance de l'importance de la création d'une maison des jeunes, nous avons décidé que nous ne le refuserions pas non plus. Nous ne pouvons que regretter que le projet ait été si mal mené et que nous soyons appelés à voter sur un montant dont la contre-prestation ne nous paraît ni clairement expliquée ni clairement explicable. Toutes les explications qui nous ont été données par le Conseil communal reviennent finalement à dire que la fin justifie les moyens, quoi qu'il en coûte. Nous en prenons acte, mais nous ne pouvons pas suivre ce raisonnement. Cela étant, nous ne voulons pas faire capoter le projet. Au final, la responsabilité reviendra à celles et ceux qui acceptent de payer pour du mobilier et des aménagements dont la personne concernée n'est pas propriétaire.

Au vote, l'arrêté est accepté par 20 voix contre 4 et 16 abstentions.

14. Rapport du Conseil communal au Conseil général suite à l'amendement de son budget concernant le poste dévolu au subventionnement de la mobilité et suite à la décision du Grand Conseil du 24 mars 2026

Mme F. Matthey (Présidente) : Dernier point de notre ordre du jour : le rapport relatif à la mobilité. Cet objet n'est pas nouveau. Nous en avons déjà discuté lors de la séance de décembre dernier, au moment de l'adoption du budget. À cette occasion, le Conseil général avait décidé d'amender le budget afin d'augmenter le subventionnement des abonnements de transports publics pour les enfants et les jeunes. Entre-temps, le Canton a lancé un projet pilote qui prévoit un rabais de 66 % pour les enfants et les jeunes. Le rapport fournit par le Conseil communal a donc pour but de clarifier les conséquences de cette mesure ainsi que les décisions à prendre, notamment au regard de ce qui avait été souhaité

par notre Conseil à la fin de l'année dernière. Je donne maintenant la parole à la Commission de gestion et des finances.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Pour ce dernier rapport, la Commission s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous remercions vivement le Conseil communal pour ce rapport et relevons qu'il n'a pas été de tout repos de concilier, dans un délai restreint, la volonté politique à Boudry avec les récentes propositions émanant du Canton. Notre groupe votera en grande majorité en faveur de ce rapport, tout en regrettant que la gratuité des transports publics ne soit pas acquise pour notre jeunesse. Le projet pilote cantonal se termine le 30 juin 2028. Afin de parer au risque d'une suppression de cette subvention de 66 %, nous proposons de prévoir, dans le budget 2028, une somme permettant de garantir au minimum le maintien du niveau actuel de subventionnement. Merci de votre attention.

Mme C. Gillardin (au nom du groupe PS) : Nous soutenons ce rapport.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Effectivement, lors du Conseil général du 26 janvier dernier, nous avions accepté cet arrêté. Je rappelle néanmoins que j'avais déjà attiré votre attention sur le risque qu'une gratuité totale accordée à une catégorie de personnes puisse poser un problème légal. Je me souviens d'ailleurs que plusieurs membres du Conseil communal avaient alors manifesté leur désaccord avec cette analyse. Aujourd'hui, nous revenons pourtant avec un nouveau rapport précisément parce que c'était illégal. Bon, c'est illégal parce qu'on voulait donner à certaines personnes la gratuité, et dans ce nouveau rapport, on redonne la gratuité complète à une catégorie de personne. Et apparemment, le canton, le service cantonal des transports a écrit à Boudry pour l'exclure de la subvention via le Guichet Unique, parce que nos démarches ne sont pas vraiment recommandées, parce que le canton souhaite garantir un rabais uniforme entre les communes et assurer un monitoring cohérent du dispositif mis en place. Bon, cette subvention, nous l'avons accepté, nous l'accepterons à nouveau. Mais nous apprécierions qu'il n'y ait pas besoin de revenir encore une fois parce que le Service des Communes aurait dit que c'était illégal.

M. E. Dubois (CC) : Merci pour ces précisions. Tout de suite, je tiens à démentir : nous ne revenons pas devant le Conseil général parce que c'était illégal. Si nous revenons aujourd'hui avec ce rapport, c'est parce que le Canton a décidé d'une subvention en faveur des jeunes de moins de 25 ans, c'est la raison principale du rapport. Nous n'avons pas pu vérifier sur le fond si les 13,2 % de jeunes de notre commune concernés par les subventions entièrement gratuites, si cette subvention pour deux zones était ou non conformes à la législation. Nous ne sommes pas allés au terme de cette analyse. Je vous demande donc de retirer ces propos, car il ne s'agit pas d'une erreur de notre part.

Deuxième élément : j'entends dire que nous ne participerons pas au système via le Guichet unique. C'est en réalité tout le contraire. Nous allons intégrer le Guichet unique, mais nous ne pourrons pas le faire tout de suite, dès demain ou après-demain plus exactement, parce que les services informatiques de l'État sont actuellement débordés par la mise en œuvre de ce projet cantonal. Et comme notre politique de subventionnement est légèrement plus généreuse que celle mise en place ailleurs et comporte certaines spécificités, les adaptations nécessaires ne pourront être traitées par les services informatiques de l'État qu'en fin d'année. Ce n'est donc pas que nous ne souhaitons pas entrer dans le système, nous devons simplement patienter. Je souhaitais simplement apporter ces deux rectifications.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Je propose un amendement de l'article 5 afin d'en clarifier la compréhension. L'amendement précise que les subventions, participations et

remboursements prévus à cet article sont cumulables avec les autres subventions et remboursements mentionnés dans l'arrêté.

Au vote, l'amendement proposé est accepté par 28 voix et 12 abstentions.

Au vote, l'arrêté amendé est accepté par 33 voix et 7 abstentions.

15. Interpellation

Il n'y a pas d'interpellation.

16. Informations du Conseil communal

Mme M. Schlaeppi (CC) : Je vous informe que jeudi 24 septembre à 19h00, dans cette même salle, nous accueillerons la pièce de théâtre *« Nous »*, proposée par l'association Stop Suicide. Cette action s'inscrit dans le cadre du Mois de la santé mentale. Après une première édition l'an dernier, nous renouvelons cette initiative cette année. La représentation sera gratuite et ouverte à l'ensemble de la population. Je vous invite donc toutes et tous à venir assister à cette pièce, que je considère comme profondément humaine, quel que soit votre âge.

J'aimerais encore vous transmettre une dernière information. Vous avez reçu le rapport d'activité du GSR (Guichet social régional). Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le parcourir, mais il met notamment en évidence une hausse des demandes de subsides d'assurance-maladie ainsi qu'une augmentation des prestations d'aide sociale, en lien avec la conjoncture actuelle. Dans l'ensemble, ce rapport témoigne toutefois d'un service performant et capable de répondre aux besoins de notre population. Merci de votre attention.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Comme vous avez pu le constater, l'accueil parascolaire prend forme dans la cour du collège des Esserts. L'intérieur va maintenant être installé.
De plus, cette année marque les 30 ans du décès d'Archibald Quartier, né à Boudry. Nous souhaitons également marquer cet événement. Nous communiquerons pour l'automne, si possible encore avant les vacances d'automne, au sujet d'une manifestation qui comprendra notamment l'inauguration d'un sentier portant son nom. La date doit encore être fixée, plusieurs activités étant déjà prévues en septembre et en octobre. Nous devons donc encore trouver la bonne date. Je vous remercie.

M. E. Dubois (CC) : Voilà, nous avons effectivement de nombreuses dates et animations agendées ces prochains mois. Je vous invite donc à prendre note des rendez-vous suivants :

- Le 1er juillet, dans le cadre du festival Vignes & Culture, il y a une animation au Château.
- Le 1er août, pour ceux qui ne seront pas en vacances, les célébrations de la Fête nationale se tiendront à la place de l'Étoile. Un spectacle de clown, une première à Boudry, sera notamment proposé.
- Le 15 août, nous vous donnons rendez-vous pour l'observation des Perséides, si le ciel le permet. Trois télescopes ainsi que quatre membres de la Société neuchâteloise d'astronomie seront présents à cette occasion.
- Le 22 août aura lieu le marché de Boudry
- Le 28 août, le Musée de l'Areuse accueillera, sur réservation, deux représentations de la pièce *Visite du futur imparfait*, à 18h30 et à 20h00. Chaque représentation disposera de 40 places.
- Le 5 septembre, les Pavés en folies
- Le 13 septembre, rendez-vous pour un tournoi de pétanque qui se déroulera à la place Hermann-Hauser.

- Le 16 septembre, nous accueillerons les nouveaux habitants
- Le 19 septembre se tiendra encore une fois le marché de Boudry.
- Enfin, notez que le 31 octobre cette année, une fête d'Halloween destinée aux enfants sera organisée au Château de Boudry.

Toutes ces dates seront prochainement mises à jour sur le site internet de la commune, où elles ne figurent pas encore actuellement.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Vous avez reçu le rapport d'activité du Centre de Loisirs, à savoir le rapport d'activité complet de la fondation ainsi que le rapport spécifique destiné à Boudry. Je souhaitais simplement attirer votre attention sur ces documents

M. E. Dubois (CC) : Pardon, je ne voulais pas vous laisser partir en vacances sans quelques devoirs pour l'été. Nous avons reçu, le 28 mai dernier, la consultation relative au PDCMC (Plan directeur cantonal de mobilité cyclable). Il s'agit d'un rapport de plus de 200 pages sur lequel chaque membre du législatif est invité à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation. Le délai officiel de consultation est fixé au 14 août. Toutefois, afin de permettre à la commune de centraliser les prises de position auprès de la chancellerie et de les transmettre dans les délais impartis, nous avons avancé cette échéance au 7 août. Je vous invite donc à prendre connaissance des deux rapports ainsi que du fichier de consultation et à faire parvenir vos observations d'ici au 7 août.

17. Questions

M. C. Buschini (en son nom) : La commune de Boudry veut-elle se donner la peine d'aménager la parcelle sise à l'ouest de l'entrée de la localité avec du mobilier, un jardin public et des fleurs ? Je l'avais déjà demandé en mai 2026.

La deuxième question : alors que la Commune de Boudry essaie de diminuer son portefeuille d'édifices communaux, pouvez-vous nous renseigner sur l'avancement du réaménagement du dortoir de la Maisec des scouts Marfaux ou de son agrandissement pour en faire bénéficier aussi le Club des loisirs, pour les jeunes ados dont nous avons tellement parlé ce soir ? Par ailleurs, je souhaiterais savoir si un représentant de la commune a participé à leur assemblée générale.

Mme F. Matthey (Présidente) : La réponse à vos questions vous sera fournie lors de la prochaine séance du Conseil général.

Mme C. Rais (en son nom) : À la suite de l'affaire Lyhanna en France, je souhaiterais savoir quelle est la procédure en vigueur à Boudry concernant la vérification des antécédents judiciaires des personnes travaillant dans les structures parascolaires et en contact avec des enfants. Je souhaiterais également savoir à quelle fréquence ces vérifications sont effectuées.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Merci pour cette question. Lors de l'engagement de toute personne appelée à travailler dans le domaine parascolaire, un extrait spécial du casier judiciaire fédéral (VOSTRA) est exigé. La personne concernée doit elle-même effectuer la demande et fournir la preuve qu'aucune inscription incompatible avec une activité auprès de mineurs ne figure à son casier.
Cet extrait recense notamment les interdictions ou condamnations en lien avec les activités exercées auprès d'enfants et de jeunes. Une fois la personne engagée, le Canton, le Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), exige que cette vérification soit renouvelée tous les deux ans. Cette procédure est respectée. Le Canton se charge de solliciter les communes et les différentes structures parascolaires afin que ces contrôles périodiques soient effectués. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Une dernière question qui concerne l'application de la clause d'urgence. Initialement, le Conseil communal avait demandé que l'arrêté relatif au local pour les jeunes soit traité par le biais de la clause d'urgence. Ce rapport a finalement été présenté au Conseil général selon la procédure ordinaire, le Service des communes ayant retoqué Boudry en disant que le recours à la clause d'urgence n'était pas adapté dans ce cas d'espèce. Nous souhaiterions savoir si le Conseil communal a entrepris des démarches concrètes afin de disposer d'un document clair définissant les conditions et les contours de l'application de la clause d'urgence. Dans l'affirmative, nous aimerions pouvoir en prendre connaissance, afin d'éviter qu'une nouvelle fois le Service des communes doive désavouer Boudry.

Mme F. Matthey (Présidente) : Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre maintenant ou la prochaine fois ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : Nous y répondrons la prochaine fois.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : J'avais une question concernant les plages. Je reviendrai toutefois sur ce sujet lors de la séance de septembre. Mais s'il vous plaît, allez à la plage et regardez s'il y aurait des améliorations à faire pour utiliser le budget. Puis, je reviendrai avec cette question plus détaillée en septembre.

Mme F. Matthey (Présidente) : Merci beaucoup. Allez à la plage ! Mais avant cela, s'il n'y a plus de questions, allez à l'apéritif. Nous sommes attendus au Théâtre de La Passade pour un apéritif et cela me ferait très grand plaisir de vous y retrouver. Merci à toutes et à tous, à tout à l'heure.

La Présidente lève la séance à 21h53.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente	La Secrétaire
Fanny Matthey	*Carole Durgnat Lopez*

Annexe ment.

Buschini Claude *cesbus@net2000.ch* *Boudry le 4 mai 2026*

Correspondance à l'attention du Conseil général.

Mesdames, Messieurs,

Mon interpellation de 2023 au sujet de l'esplanade de la tour Marfaux a enfin été concrétisée par la coupe d'arbres et crêtes de feuillus en même temps que la consolidation de la rive sous Marfaux, pour réhabiliter le magnifique panorama sur notre ville basse et la vue jusqu'au lac.
Un merci particulier d'avoir réalisé ces travaux pour pouvoir après plus de 30 ans, retrouver un bel atout touristique.
Bien cordialement.
C.Bus

Panorama bouché

Nouvelle vue imprenable

GASTRONEUCHÂTEL
HÔTELLERIE & RESTAURATION
125e 1901-2026

Au Conseil général de la Commune de Boudry

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Par la présente, GastroNeuchâtel souhaite réagir aux propos relayés récemment dans la presse du 6 mai 2026 d'ARC*INFO,* concernant le dossier de la Maison des jeunes de Boudry, dans lesquels notre association est citée.

Nous avons été particulièrement surpris de découvrir qu'un simple échange téléphonique avec notre secrétariat ait pu être interprété et retranscrit publiquement comme une prise de position officielle de GastroNeuchâtel sur la valeur du fonds de commerce concerné.

Nous tenons à préciser avec la plus grande clarté qu'à aucun moment GastroNeuchâtel n'a affirmé que le prix demandé pour l'établissement en question était « conforme au marché ». Une telle affirmation serait totalement contraire à notre manière de travailler ainsi qu'au sérieux de nos méthodes d'analyse.

Depuis plusieurs années, notre association réalise des expertises, des rapports de rentabilité ainsi que des évaluations économiques d'établissements publics. Plusieurs communes, administrations et acteurs privés ont déjà fait appel à nos services précisément pour obtenir des analyses neutres, professionnelles et documentées.

Or, dans le cas présent, aucun mandat ne nous a été confié, aucune visite de l'établissement n'a été effectuée, aucun document comptable n'a été analysé et aucune projection financière n'a été réalisée. Dans ces conditions, il est impossible pour GastroNeuchâtel d'émettre une quelconque validation du prix évoqué.

Nous sommes également étonnés qu'une référence faite, à titre d'exemple général, concernant un établissement situé au bord du lac, présenté comme un cas particulier et unique, ait été reprise comme élément de comparaison directe, alors même qu'aucune situation n'est comparable sans analyse détaillée du contexte, de l'emplacement, du chiffre d'affaires, des infrastructures ou du potentiel d'exploitation.

Dans le contexte économique déjà particulièrement tendu que traverse actuellement notre secteur, nous regrettons profondément que des affirmations inexactes puissent être publiquement attribuées à notre association. Cela porte atteinte à la crédibilité de notre travail ainsi qu'à la confiance que les institutions et les professionnels accordent à nos expertises.

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir prendre bonne note de cette mise au point et restons naturellement à disposition si des informations professionnelles, précises et documentées devaient être nécessaires dans le cadre de ce dossier ou d'autres projets futurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos salutations distinguées.

David Maye

Président de GastroNeuchâtel

GastroNeuchâtel | Route de Soleure 14 | 2072 St-Blaise | T. 032 344 80 80 | info@gastrone.ch | gastroneuchatel.ch

Franco De Guglielmo
Faubourg Philippe Suchard 3
2017 Boudry

Services	Date	Visa	Suite
Adm.			
R	15 JUIN 2026		
C.C.			

Monsieur Sam ROSSETTI
Président Conseil Général
Ville et Commune de Boudry

Boudry, le 15 juin 2026

Remise signatures pétition populaire

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre les 401 signatures récoltées en ville de Boudry par la pétition populaire demandant au Conseil Général la mise à disposition d'un local de rencontre pour les jeunes au centre de Boudry.

Je vous remercie de l'attention qui sera portée à cette démarche et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Franco De Guglielmo

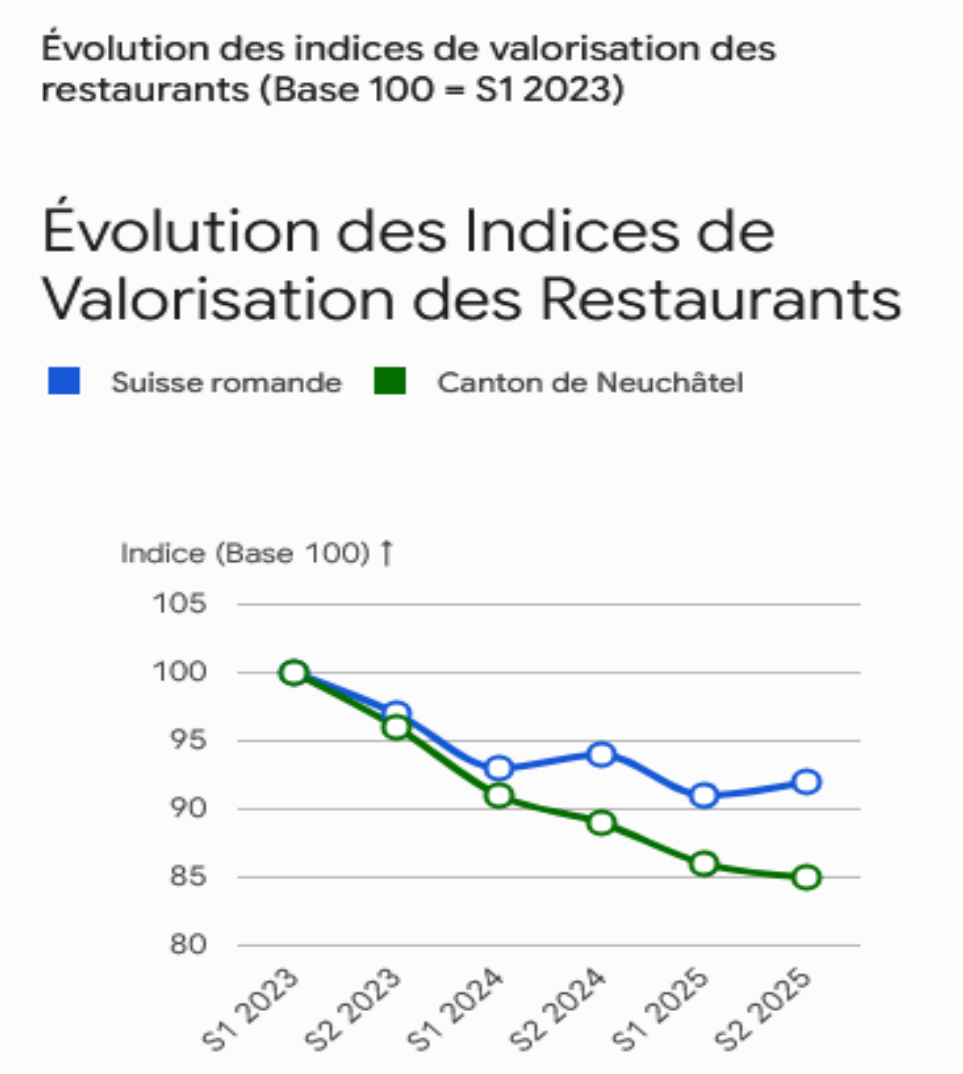

Sources : Remicom-Relève PME-Association suisse des fiduciaires et rapports sectoriels sur les multiples d'EBITDA (EBE normalisé)